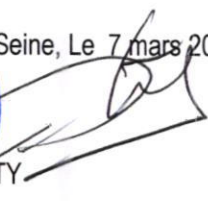


Relevé des décisions en séance du Conseil Municipal, Le 6 mars 2025

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT SEINE-MARITIME	Convocation le : 25 février 2025		Secrétaire de séance : MALEUX Andrée	
	Affichage le : 28 février 2025			
	Nom Prénom		Nom Prénom	
	PONTY Pascal	P	MALEUX Andrée	P
	HAPE Agnès	P	MARTIN Sébastien	P
	FOUQUET Emmanuel	P	MOREAU Sébastien	A
	DEGUISNE Viviane	P	RICHARD Nathalie	A
	CECILE Romain	p		
	GRENET Kévin	A		
	GOSSE Alan	A		
Formant la majorité des membres en exercice				
Pouvoir(s) : -				
Légende : P : Présent(e), A : Absent(e), E : Excusé(e), PVR : Pouvoir				

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie de Berville-Sur-Seine, le six mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Pascal PONTY, Le Maire.

Berville-Sur-Seine, Le 7 mars 2025
 Le Maire
 Pascal PONTY



Date affichage : Le 13 mars 2025

N° Délibération	Titre	Décision	Pour	Contre	Abstention(s)
<u>Délibération n° 2025-04</u>	Bâtiment Technique - Motorisation porte de garage	•ACCEPTER de retenir le devis de l'entreprise Lesueur Protection pour un montant HT de 2 692, 73 € soit 2 962, 00 € TTC. •AUTORISE Le Maire à signer tout document afférent au dossier.	6	1	0
				Romain CECILE	
<u>Délibération n° 2025-05</u>	Contrat de maintenance informatique - Devis Cerig	•AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance, •AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.	7	0	0
<u>Délibération n° 2025-06</u>	Église - Restauration - Programme et subventions	•VALIDER le chiffrage du diagnostic général présenté par le cabinet de maitrise d'œuvre, dans le cadre de l'opération de restauration générale de l'église communale, pour un montant estimatif de travaux de 1 005 683, 15 € HT, décliné en deux phases : La phase 1 : restauration des extérieurs et la phase 2 : restauration des intérieurs. A ce montant s'ajoutera les honoraires prévisionnels suivant : •La maitrise d'œuvre complète avec économiste et Bet (bureau d'études) : 9.73% soit 97 852, 97 € HT, •L'assistance à maitrise d'ouvrage : 2 050, 00 € HT et 1, 95 % en suivi de chantier soit 19 610, 82 € HT, •Les diagnostics amiante et plomb (obligatoires avant travaux) : 1 500, 00 € HT •Le coordinateur SPS : 6 000, 00 € HT (obligatoire dès que deux entreprises travaillent en coactivités). SOIT UNE OPERATION GENERALE COMPLETE TOUTES DEPENSES PREVISIONNELLES DE 1 132 696, 94 € HT (Travaux+ honoraires divers). •AUTORISER Monsieur le maire à déposer sur cette base prévisionnelle tous les dossiers de demande de subvention au taux le plus élevé possible, notamment auprès des services de l'Etat (DSIL/DETR/FNADT), au Département 76, à la Métropole et tous les fonds de concours (FACIL, FAA, FACIL CULTURE), la Région et de conclure une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour actionner le levier mécénat et candidater auprès de la Sauvegarde de l'art français en lien avec son assistant à maitrise d'ouvrage.	7	0	0

N° Délibération	Titre	Décision	Pour	Contre	Abstention(s)
<u>Délibération n° 2025-07</u>	Métropole - Convention déchets	•ACCEPTER les termes de la convention de mise à disposition de services pour la distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés, •APPROUVER le montant 0,20 € par foyer et par distribution, •AUTORISER Le Maire à signer cette convention.	7	0	0